



Ruc du Cloître
CHAMPEAUX
77720
Tel 01 60 66 96 47
Email : SIRP.champeaux77@laposte.net

Compte-rendu de la réunion du Comité syndical

Séance du 28 mars 2023

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 9 | 7 | 8 |

Convocation le :
21 mars 2023

Délibérations :

2023-03-01
2023-03-02
2023-03-03
2023-03-04

L'an deux-mil-vingt-trois, le mardi 28 mars à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;
Monsieur Hervé CISNAL ; représentant de St-Méry ;
Madame Nadège DEWANCKER ; représentante de Champeaux ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Pascal KUBIAK ; représentant de St-Méry ;

Étaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER ; représenté par monsieur Bruno REMOND ;
Madame Véronique LANGRY ; représentante d'Andrezel ;

Étaient également présents :

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;
Madame Françoise KUBIAK, maire de St-Méry ;
Virginie DOS SANTOS, secrétaire du SIRP.

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Marché fourniture électricité ;
- Délibération : Tarifs des services périscolaires 2023/2024 ;
- Délibération : Indemnité de responsabilité de régisseur ;
- Délibération : Programme travaux 2023 – tranche 2 et demande de subventions ;
- Délibération : Création/suppression d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs ;
- Questions diverses.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, monsieur Joël MARTINEZ est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 février 2023.

3- Délibération : Marché fourniture électricité

Le président du SIRP informe que le contrat ENI arrive à échéance en 2025. Il est demandé au président de se rapprocher d'EDF afin de repasser au tarif réglementé.

La délibération est retirée.

4- Délibération : Tarifs services périscolaires

Monsieur le Président du SIRP rappelle que lors du comité syndical du 17 mai 2021, le comité syndical avait décidé d'une révision annuelle des tarifs des services périscolaires.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la révision devra tenir compte de l'augmentation du coût du repas de 0,18 € annoncée par notre prestataire à compter du mois de juin.

Pour 2023/2024, il est proposé une hausse de 2 % et la répercussion de la hausse du prestataire de 0,18 € pour la fourniture des repas les tarifs seront les suivants :

| | 1 enfant | | 2 ^{ème} enfant et plus | |
|-----------------------------|----------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| | Anciens tarifs | Nouveaux tarifs | Anciens tarifs | Nouveaux tarifs |
| Garderie matin (1h20) | 2,30 € | 2,35 € | 1,55 € | 1,58 € |
| Garderie soir (2h00) | 2,75 € | 2,81 € | 1,80 € | 1,84 € |
| Etude | 3,10 € | 3,16 € | 2,10 € | 2,14 € |
| Cantine | 4,15 € | 4,41 € | 4,15 € | 4,41 € |
| Cantine (avec panier repas) | 1,55 € | 1,58 € | 1,55 € | 1,58 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré à 7 pour 1 abstention, approuve les tarifs pour les services périscolaires 2023-2024.

Délibération 2023-03-01 – Tarifs services périscolaires 2023-2024.

5- **Délibération : Indemnité de responsabilité de régisseur**

Monsieur le Président du SIRP informe le comité syndical qu'une régie d'avances doit être mise en place afin de pouvoir bénéficier d'une carte bancaire et ainsi réaliser de menus achats sur internet (pièces détachées, divers fourniture...).

Le comptable public a rappelé que le comité syndical devait délibérer sur le taux d'attribution de l'indemnité de régisseur qui n'a pour le moment jamais été versée.

Elle représente par an 200 € pour la régie de recettes et 110 € pour la régie d'avances.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le taux d'attribution de l'indemnité de régisseur à 100%.

Délibération 2023-03-02 – Indemnité de régisseur.

6- **Délibération : Programme travaux 2023 – tranche 2 et demande de subvention associée**

Monsieur le Président du SIRP informe que la tranche 1 du programme travaux 2023 a fait l'objet d'une demande de subvention DETR. La subvention vient d'être attribuée à hauteur de 50 % du total hors taxe soit : 12 620,00 €.

La seconde tranche des travaux et la demande de subvention a fait l'objet d'une délibération en date du 14 février 2023 et avec une demande de FER. Il convient de modifier la demande de subvention et d'y inclure les travaux de la tranche 1.

NATURE DES TRAVAUX

| TRAVAUX | FURNISSEURS | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|---------------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|
| MOBILIER SCOLAIRE | UGAP | 4 559,68 € | 5 471,62 € |
| SYSTÈME DE VENTILATION | HC CLIMATISATION | 4 960,90 € | 5 953,08 € |
| SYSTÈME TRAITEMENT AIR | HC CLIMATISATION | 5 045,41 € | 6 054,49 € |
| INSTALLATION SALLE INFORMATIQUE | ALPAH PC | 2 817,00 € | 2 817,00 € |
| REFECTION PEINTURE CANTINE | SAS DELCLOY | 12 912,30 € | 15 494,76 € |
| PLANTATION ARBRES OMBRAGE | LES JARDINS DE MARJOLAINE | 1 704,80 € | 1 973,76 € |
| CHANGEMENT RADIATEUR | CHAUFFAGE EVOLUTION | 821,00 € | 985,20 € |
| ETAGERIE STOCKAGE | LEROY MERLIN | 1 228,34 € | 1 474,00 € |
| ARMOIRE REFRIGEREE | HENRI JULLIEN | 1 580,00 € | 1 896,00 € |
| ARMOIRE STOCKAGE | HENRI JULLIEN | 630,00 € | 756,00 € |
| NETTOYEURS SOL | KARCHER | 2 374,96 € | 2 849,95 € |
| ANTI PINCE DOIGTS PORTE | MBO | 1 172,00 € | 1 406,40 € |
| TRANCHE A | | 25 240,40 € | 29 653,07 € |
| TRANCHE B | | 14 565,99 € | 17 479,19 € |
| | | 39 806,39 € | 47 132,26 € |

PLAN DE FINANCEMENT

| SOURCE DE FINANCEMENT | TAUX | MONTANT HT |
|-----------------------|------|-------------|
| FOND PROPRE | 28% | 11 263,84 € |
| DETR TRANCHE A | 50% | 12 620,00 € |
| FER TRANCHE A + B | 40% | 15 922,56 € |
| TOTAL | | 39 806,39 € |
| FCVA | | 7 325,87 € |
| TOTAL GENERAL | | 47 132,26 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la tranche 2 du programme de travaux 2023, le plan de financement et autorise le président du SIRP à faire la demande de subvention associée.

Délibération 2023-03-03 – Programme travaux 2023 – tranche 2 – demande de subvention.

7- Délibération : Création/suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président du SIRP informe le comité syndical que madame Virginie DOS SANTOS est inscrite au tableau d'avancement de grade et au concours de rédacteur. Il convient de modifier l'emploi inscrit au tableau des effectifs.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création/suppression de poste et la mise à jour du tableau des effectifs.

Délibération 2023-03-04 – Création / suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs.

8- Questions diverses

Bruits cantine : un feu tricolore pour visualiser le bruit à été installé en cantine pour sensibiliser les enfants au bruit assourdissant en cantine.

Plusieurs conseillers demandent que la démarche soit bien expliquée aux enfants afin de ne pas être perçue comme une contrainte supplémentaire.

Fermeture de classe : Monsieur Bruno REMOND souhaite qu'une action soit mise en place par les mairies pour le maintien de la classe de maternelle.

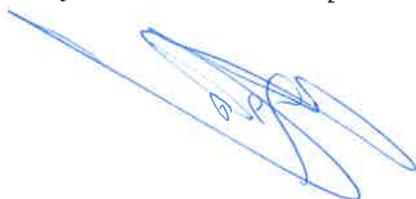
Il avance que les effectifs de la rentrée 2023-2024 seront sensiblement les mêmes que ceux de cette année.

Il propose qu'un courrier soit adressé à l'inspection académique avec copie aux différents élus afin d'obtenir leur appui.

Le comité syndical approuve l'envoi d'un courrier commun des trois communes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 20h00.

Secrétaire de séance
Joël MARTINEZ, représentant



Le Président du SIRP
Jean-Pierre HOLVOET,



Annexes :
Feuille de présence
Adoption du PV
Délibérations



Tel 01 60 66 96 47

Email : rpi.champeaux77@laposte.net

Réunion du comité syndical Du 28 mars 2023

Feuille de présence

Pour la commune d'Andrezel

Madame Véronique LANGRY,

Excusé : oui non

Représentée par : Bruno REMOND

Signature :



Pour la commune de Champeaux

Monsieur Stéphane HUBERT,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :



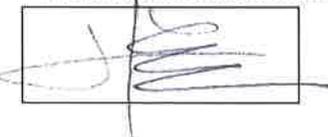
Pour la commune de Saint-Méry

Monsieur Pascal KUBIAK,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

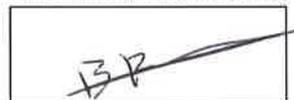


Monsieur Bruno REMOND,

Excusé : oui non

Représenté par :

Signature :

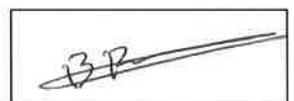


Madame Candice BOYER,

Excusé : oui non

Représentée par : Monsieur Bruno REMOND

Signature :



Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Excusé : oui non

Représenté par :

Signature :



Madame Nadège DEWANCKER,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :



Monsieur Joël MARTINEZ,

Excusé : oui non

Représenté par :

Signature :



Monsieur Hervé CISNAL,

Excusé : oui non

Représentée par :

Signature :

